

Or, vers le petit pauvre Alfred porta ses pas :
 — Pourquoi, dit-il, tous deux, restez-vous dans la neige ?
 Vous n'avez donc point, vous, de maman comme moi,
 Qui vous donne du pain, du feu, qui vous protège ?
 — Oh ! nous en avons une aussi, monsieur. — Pourquoi
 Vous laissez-elle aller sans elle ou votre bonne,
 Les pieds nus sur la terre ? Elle n'est donc pas bonne,
 Votre maman à vous ? — Si fait ; elle avait faim.
 Elle nous a donné ce qu'elle avait de pain.
 Et voilà deux grands jours, hélas ! qu'elle est couchée ;
 Comme il ne restait plus chez nous une bouchée,
 Elle nous embrassa, disant : Pauvres petits !
 Allez et mendiez ; et nous sommes sortis.
 Et nous sommes venus nous coucher sur la pierre.
 Et personne, ô mon Dieu ! n'entend notre prière ;
 Et voilà que bientôt mon frère va mourir !
 Car le froid, car la faim nous ont fait tant souffrir !
 — Vous n'avez donc pas, vous, repris Alfred, un père
 Qui donne tous les jours de l'or à votre mère ?
 Le pauvre enfant se prit à sangloter plus fort.
 — Hélas ! répondit-il, notre père !... il est mort !
 Il est mort ! et c'est lui qui nous faisait tous vivre !

Alfred, pleurant aussi, ne songea plus au livre,
 Et dans la main du pauvre il glissa ses dix francs.
 La mère le saisit dans ses bras triomphants.
 Et lui dit : — Mon Alfred, un livre pour apprendre.
 C'était déjà bien beau ! Mais tu m'as fait comprendre.
 Mon fils, que mieux encore est de donner du pain
 À ceux qui vont mourir de froid et de faim.
 Et moi je dis : Heureux est l'enfant charitable
 Qui donne à l'indigent le peu qu'il reçoit d'or,
 Et qui des miettes de la table,

S'il ne peut rien de plus, sait faire aumône encor !
 Pour que dans votre bourse, amis, quelqu'argent tombe.
 Travaillez donc aussi, soyez sages et bons :

Et l'infortuné qui succombe
 Puisera l'existence et la paix dans vos dons ;
 Et le vieillard qui prie, et dont la tête est nue,
 Enfants, le bon vieillard ployé sous les douleurs,
 Au son de votre voix connue

Sourira ; car c'est vous qui sécherez ses pleurs ;
 Et celles qu'on rencontre à genoux sur la route,
 Les mères qui n'ont pas de pain pour leurs petits

Diront : — C'est le bon Dieu, sans doute,
 Qui vous adresse à nous, anges du paradis !

LÉON GUÉRIN.

HISTOIRE DU CANADA. — (Suite)

SECONDE PARTIE. — DOMINATION ANGLAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DE LA CAPITULATION DE MONTRÉAL, À L'ACTE CONSTITUTIONNEL.
 (1760-1791).

CHAPITRE PREMIER.

De la capitulation de Montréal, à l'Acte de Québec (1760-1771.)

SOMMAIRE.

1. 2. Régime militaire.—3.-5. Etat du pays.—6. Son dénombrement.
 —7. Changements de lois.—8. Murray forme un conseil.—9. Difficulté
 de sa position.—10. 11. Il est rappelé.—12. Mgr. Briand.—13. 14.
 Carleton est nommé gouverneur.—15. Attitude menaçante des colo-
 nies anglaises.

1. Devenus maîtres du Canada, les Anglais y établirent un
 gouvernement militaire, qui subsista jusqu'en 1764. Le gé-
 néral Murray, demeura gouverneur général de Québec, le général
 Gage fut nommé gouverneur de Montréal, et le colonel Burton,
 gouverneur des Trois-Rivières. Amherst, gouverneur-général,
 demeurerait à New York.

2. Ce régime militaire fut regardé par les Canadiens comme
 une violation des capitulations, qui leur garantissaient les

1. Devenus maîtres du Canada, quelle forme de gouvernement les
 Anglais y établirent-ils ?—2. Comment ce régime militaire fut-il vu
 des Canadiens ?

droits des sujets anglais. En vertu de ces droits, leurs person-
 nes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans
 leur consentement.

3. Après la cessation des hostilités, la paix la plus profonde
 régna bientôt dans tout le pays. Les habitants, ruinés, décimés
 sur les champs de bataille, ne songèrent plus qu'à réparer leurs
 pertes, et à s'appliquer à l'agriculture.

4. Quand le Canada passa sous la domination anglaise, sa
 population était environ de 75,000 Français et de 8,000 Indiens,
 presque tous catholiques.

5. La conquête du Canada fut confirmée le 10 février 1762,
 par le traité de Paris. Cet événement détermina une nouvelle
 émigration. Mille à douze cents notables, qui se trouvaient
 encore dans le pays, passèrent en France, ou à Saint-Domingue,
 après avoir vendu ou abandonné leurs biens. Mais le clerge se
 fit heureusement un devoir de rester au milieu de ses ouailles,
 pour les consoler, les encourager et les maintenir constamment
 dans la pratique de la foi catholique. Par sa conduite aussi
 ferme que prudente, il a toujours su, depuis cette époque, faire
 respecter les droits et les intérêts du peuple, contribuant ainsi,
 pour une large part, à la conservation et à l'affermissement de
 la nation franco-canadienne.

6. Aussitôt après le traité de Paris, l'Angleterre commença
 à démembrer le Canada. Le Labrador, l'île d'Anticosti et les
 îles de la Madeleine furent annexées au gouvernement de Terre-
 Neuve ; les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-
 Écosse ; le territoire des grands lacs fut adjoint aux colonies
 voisines. Bientôt après, le Nouveau-Brunswick en fut détaché,
 reçut une administration particulière, et prit le nom qu'il porte
 aujourd'hui. La partie qui restait du Canada fut nommée
Province de Québec.

7. Non contente de morceler le Canada, l'Angleterre voulut
 encore lui imposer de nouvelles lois. Par les proclamations du
 7 octobre et du 17 décembre 1763, George III, de sa propre
 autorité et sans le concours du Parlement, abolit les lois
 françaises pour établir celles de l'Angleterre.

8. Le général Murray venait d'être nommé, en même temps,
 gouverneur-général du Canada. Pour obéir aux instructions
 qu'il avait reçues, il forma un conseil, investi, conjointement
 avec lui, des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ce
 conseil était composé de 13 membres, dont un seul du pays ;
 encore était-ce un homme obscur et sans influence.

9. Ces mesures déloyales firent naître une grande inquiétude
 parmi les Canadiens Français. Des murmures, sourds d'abord,
 éclatèrent bientôt dans toutes les classes. Afin de calmer
 l'agitation des esprits, Murray permit l'usage des lois françaises
 dans les causes relatives à la propriété mobilière ; et, pour se
 conformer à une autre partie de ses instructions, il convoqua
 une assemblée des représentants du peuple. Les Canadiens
 ayant refusé de prêter le serment de test (1), comme contraire
 à la foi catholique, cette assemblée ne siégea point.

10. Le gouverneur n'ayant pas voulu laisser les mécontents
 procéder seuls aux affaires, ceux-ci s'irritèrent à un tel point
 qu'ils l'accusèrent de favoriser les catholiques. Ils réussirent
 même à le faire rappeler en Angleterre.

11. L'administration de Murray fut marquée par le soulève-
 ment des Sauvages de l'Ouest, ayant à leur tête Pontiac, chef
 distingué des Outaouais et ennemi de la puissance britannique.
 Les Anglais perdirent tout d'abord un grand nombre de leurs
 places fortifiées, près des grands lacs ; mais les Sauvages ayant
 été battus à Bushy-Rum, près de Pittsburgh, et, ayant éprouvé
 plusieurs autres échecs, demandèrent la paix, qui leur fut
 accordée à Chounguay, en 1766.

(1) Tous les fonctionnaires et officiers anglais étaient tenus à ce
 serment : il consistait à abjurer la doctrine de la transubstantiation,
 du sacrifice de la messe et de l'invocation de la très-Sainte Vierge
 et des Saints. Il fut aboli en 1828.

3. Quel aspect présentait le pays après la cessation des hostilités ?
 —4. Quelle était la population du Canada quand il passa sous la do-
 mination anglaise ?—5. Quand la conquête du Canada fut-elle con-
 firmée ?—6. Qu'est-ce que l'Angleterre fit du Canada, après le traité
 de Paris ? Comment la partie qui restait du Canada fut-elle nommée ?
 —7. L'Angleterre se contenta-t-elle de morceler le Canada ?

8. Qui venait d'être nommé gouverneur-général du Canada ? Que
 fit Murray pour obéir à ses instructions ?—9. Comment ces mesures
 déloyales furent-elles accueillies des Canadiens ? Que fit Murray pour
 calmer l'agitation des esprits ?—10. Que firent les mécontents ?—11.
 Par quoi fut marquée l'administration de Murray ? Quel fut le résul-
 tat de ce soulèvement ?